



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.1, 2.3, 2.4 et 3.1

N° de la demande : 2008-1319

Demande : Homologation d'une nouvelle préparation commerciale pour le gazon

Produit : Fongicide The Andersons 0.72% Prophesy On DGPro

Numéro d'homologation : 29951

Matière active (m.a.) : Propiconazole (PON)

N° de document de l'ARLA : 2268358

But de la demande

The Andersons Lawn Fertilizer Division, Inc. a soumis une demande d'homologation concernant une nouvelle préparation commerciale pour le gazon.

Évaluation des propriétés chimiques

Le fongicide The Andersons 0.72% Prophesy on DGPro se présente sous forme de granules contenant du propiconazole à une concentration nominale de 0,72 %. Cette application commerciale a une masse volumique comprise entre 705 et 804 kg/m³. Les exigences concernant les propriétés chimiques du fongicide The Andersons 0.72% Prophesy on DGPro ont été remplies.

Évaluation sanitaire

La toxicologie aiguë de la nouvelle préparation commerciale est principalement due à celle de la matière active de qualité technique. On estime que cette préparation commerciale présente une légère toxicité aiguë par inhalation (CL₅₀ = 1,264 mg/L), et une toxicité aiguë faible par voie orale et cutanée chez le rat. Elle est légèrement irritante pour les yeux et la peau chez le lapin, et elle n'est pas considérée comme un sensibilisant cutané potentiel.

L'utilisation du nouveau fongicide The Andersons 0.72% Prophesy on DGPro sur le gazon ne devrait pas entraîner d'augmentation de l'exposition potentielle des préposés au mélange, au chargement et à l'application du produit par rapport aux utilisations homologuées du propiconazole. Une évaluation des risques pour la santé après application du produit a été effectuée; aucun risque inacceptable n'a été relevé pour les travailleurs et les tierces personnes si les directives mentionnées sur l'étiquette sont respectées. Aucun risque inacceptable n'est anticipé si les travailleurs suivent les instructions sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle qui y est indiqué.

Évaluation environnementale

On a évalué le risque pour l'environnement du propiconazole sous forme granulaire dans le fongicide The Andersons 0.72% Prophecy on DGPro, étant donné que les oiseaux et les mammifères pourraient y être exposés par ingestion de granules contaminés. L'évaluation a conclu que les risques pour les oiseaux et les mammifères sont faibles. De manière à réduire la quantité de granules pouvant être ingérés, l'étiquette contiendra une mise en garde afin que le produit soit arrosé d'eau après son application.

Évaluation de la valeur

Le demandeur a fourni les résultats de huit essais menés aux États-Unis entre 2003 et 2005 : deux sur la pourriture grise des neiges, deux sur la moisissure rose des neiges, deux sur la plaque brune et deux sur la brûlure en plaques. Certains de ces essais portaient à la fois sur le fongicide The Andersons 0.72% Prophecy On DGPro et le fongicide Banner MAXX (numéro d'homologation 27003). Le demandeur propose de les utiliser comme des essais de rapprochement, de manière à montrer l'équivalence entre le fongicide The Andersons 0.72% Prophecy On DGPro et le fongicide Banner MAXX et à extrapoler les résultats aux autres allégations d'utilisation homologuées sur l'étiquette du fongicide Banner MAXX.

Un essai sur la pourriture grise des neiges a été examiné. Le fongicide The Andersons 0.72% Prophecy On DGPro a permis de supprimer la maladie dans des conditions d'infection modérée. Les résultats obtenus étaient statistiquement comparables à ceux du mélange en vue de fongicide Banner MAXX et de Daconil 2787. Il n'a cependant pas été possible d'établir une équivalence biologique entre le fongicide The Andersons 0.72% Prophecy On DGPro et le fongicide Banner MAXX.

Dans l'un des essais sur la moisissure rose des neiges, le fongicide The Andersons 0.72% Prophecy On DGPro a permis d'obtenir une meilleure réduction de la maladie que le fongicide Banner MAXX appliqué à une dose supérieure à celle homologuée. Toutefois, l'évaluation de la maladie ne présentait pas de grande différence avec la zone témoin non traitée.

Dans les deux essais menés sur la plaque brune, les effets du fongicide The Andersons 0.72% Prophecy On DGPro ont accusé un retard initial par rapport au fongicide Banner MAXX, suite auquel l'efficacité des deux produits était statistiquement identique.

Dans les essais sur la brûlure en plaques, les taux de suppression obtenus avec le fongicide The Andersons 0.72% Prophecy On DGPro étaient statistiquement identiques à ceux du fongicide Banner MAXX dans toutes les évaluations dans des conditions d'infection modérée, même en appliquant le fongicide Banner MAXX à une dose supérieure à celle homologuée. Aucun retard d'efficacité n'a été observé dans ces essais.

Étant donné que le fongicide The Andersons 0.72% Prophecy on DGPro se présente sous forme de granules, il ne peut pas être utilisé en mélange en cuve avec un fongicide liquide. Les produits qui contiennent du pentachloronitrobenzène et du chlorothalonil et qui sont homologués au Canada pour le gazon sont tous des liquides ou sous forme de poudre mouillable. Il est donc

impossible d'utiliser ces produits en mélange en cuve avec le fongicide The Andersons 0.72% Prophesy On DGPro.

Dans l'ensemble, le poids de la preuve ne vient pas confirmer l'équivalence biologique entre le fongicide The Andersons 0.72% Prophesy On DGPro et le fongicide Banner MAXX. Par conséquent, l'homologation sur l'étiquette du fongicide The Andersons 0.72% Prophesy On DGPro à des utilisations homologuées sur l'étiquette du fongicide Banner MAXX n'est pas étayée. Il faut toutefois noter que les données sur l'efficacité présentées appuient l'allégation de suppression de la brûlure en plaque et appuient de façon conditionnelle les allégations de suppression de la plaque brune et de la pourriture grise. Des essais supplémentaires sont requis afin de confirmer les allégations relatives à la plaque brune et à la pourriture grise. Des données supplémentaires sont également nécessaires pour montrer l'équivalence entre le fongicide The Anderson's 0.72% Prophesy on DGPro et le fongicide Banner MAXX.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a évalué la présente demande et a jugé les renseignements suffisants pour homologuer le fongicide The Andersons 0.72% Prophesy On DGPro pour la suppression de la brûlure en plaques, de la plaque brune et de la pourriture grise sur le gazon.

References

- 1236106 1983, Propiconazole - Environ Tox Summary - Birds & Mammals, DACO: 9.6.1
- 1236107 1978, Acute ORAL LD50 In The "5-Day Old Peking Duck" - Tech CGA 64250, DACO: 9.6.2.1
- 1236108 1979, Acute Oral LD50 In The "Adult Japanese Quail" - Tech CGA 64250, DACO: 9.6.2.1
- 1236109 1978, 8-Day Feeding Tox In The "5-Day Old Peking Duck" - Tech CGA 64250, DACO: 9.6.2.4
- 1236110 1978, 8-Day Feeding Tox In The "Adult Japanese Quail" - Tech CGA 64250, DACO: 9.6.2.4
- 1236111 1983, Propiconazole - Environ Tox Summary - Aquatic Organisms, DACO: 9.5.1
- 1580701 2008, Product Chemistry Data To Support the Registration of The Andersons 0.72% Prophesy on DGPro Fungicide, DACO: 3.1.1,3.1.2,3.1.3,3.1.4,3.2,3.2.1,3.3.1,3.3.2, 3.4.2,3.5.11,3.5.12, 3.5.13,3.5.15,3.5.2,3.5.3,3.5.5,3.5.7,3.5.8,3.5.9 CBI
- 1580701 2008, Product Chemistry Data To Support the Registration of The Andersons 0.72% Prophesy on DGPro Fungicide, DACO: 3.1.1,3.1.2,3.1.3,3.1.4,3.2,3.2.1,3.3.1, .3.2,3.4.2,3.5.11,3.5.12, 3.5.13,3.5.15,3.5.2,3.5.3,3.5.5, 3.5.7,3.5.8,3.5.9 CBI
- 1580702 2003, Volum 1 & II. Product Specific Chemistry. The Andersons 0.72% Granular Propiconazole. Parent Document and Confidential Appendix., DACO: 3.2.2,3.2.3,3.5.4,3.5.6 CBI
- 1580703 2004, Volume 1. product Specific Chemistry. The Andersons 0.51% Granular Propiconazole EPA Reg No. 9198-ERI, The Andersons 0.72% Granular Propiconazole EPA Reg. No. 9198-ERO., DACO: 3.4.1 CBI
- 1580705 2008, Use Description/Scenario The Andersons 0.72% Prophesy on DGPro Fungicide, DACO: 5.2

1580706 2008, Value Data to Support the Registration of The Andersons 0.72% Prophesy on DGPro Fungicide, DACO: 10.1,10.2.2,10.2.3.1,10.2.3.3(D),10.3.1,10.3.2(B)
1618257 2008, Product Chemistry Data to Support the Registration of The Andersons 0.72% Prophesy on DGPro Fungicide, DACO: 3.5.10,3.5.14 CBI
1618258 2007, Storage Stbility and Package Corrosion. Andersons Golf Products 0.72% Prophesy Fungicide. EPA Reg. No. 9198-219., DACO: 3.5.10,3.5.14 CBI
1737400 2009, Cover Letter, DACO: 0.8
1808710 2008, Storage Stability and Package Corrosion, DACO: 3.5.10,3.5.14 CBI
1819025 2009, Method Validation Report: WI-LABL00104 - Propiconazole in Granular Matrices by [CBI REMOVED] DACO: 3.4.1 CBI

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2012

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.